

## Disparités entre collèges publics en 2003-2004

Michèle Tharel-Richard

Bureau de l'évaluation des établissements et des unités d'éducation

Direction de l'évaluation et de la prospective

La typologie des collèges présentée ici est le fruit d'une collaboration menée depuis 2001, entre le bureau de l'évaluation des établissements et des unités d'éducation de la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) et des services statistiques académiques. L'objectif principal était de donner aux académies, dans le cadre de la contractualisation, des outils de pilotage permettant de prendre en compte les disparités entre les collèges, en s'appuyant sur les travaux déjà réalisés à la DEP ou dans les académies. La première étape a consisté à réaliser au niveau national une typologie des collèges caractérisée par la population accueillie en sixième du point de vue sociodémographique et scolaire (cf. *Géographie de l'École*, n° 8, avril 2003). Le niveau 6<sup>e</sup> a été choisi car il correspond à l'accueil de la quasi-totalité de la population d'une génération et est relativement indépendant des orientations ou poursuites d'études ultérieures. À la suite de ces premiers résultats, le groupe de travail a voulu poursuivre la réflexion sur l'analyse des disparités entre les collèges en intégrant la question suivante « Est-ce que le collège accompagne bien ses élèves de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> ? ». Pour le système éducatif en général et pour les académies, une des questions fondamentales est bien d'apprécier l'efficacité du collège dans sa capacité à accompagner les élèves dans leur scolarité, en les orientant dans un cursus général de collège tout en évitant des sorties précoces. Aussi, l'idée était-elle d'aborder la question de la différenciation des collèges avec une approche plus globale : au-delà de la population accueillie en 6<sup>e</sup>, la politique d'accompagnement au sein du collège ne peut être considérée indépendamment de l'offre pédagogique. La description a été enrichie en prenant en compte l'offre pédagogique (existence de sections pour élèves en grande difficulté ou au contraire sections d'excellence pouvant influencer sur la poursuite) et le taux d'accès 6<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> générale au sein de l'établissement. D'autres thèmes, comme les caractéristiques des communes d'implantation (taille de l'unité urbaine), la taille de l'établissement et son appartenance à l'éducation prioritaire, les redoublements, les taux de sortie et l'orientation en fin de 3<sup>e</sup> viennent apporter un éclairage complémentaire sur la typologie mais ne servent pas à la structurer en tant que telle.

Après un historique des typologies effectuées sur les collèges publics, ce dossier présente la typologie nationale réalisée en 2003-2004, suivie de deux études académiques apportant un éclairage complémentaire sur des thèmes spécifiques. Enfin, il évoque de façon plus générale les utilisations possibles de ces typologies et les perspectives de travaux ultérieurs

## Historique des typologies des collèges

Les premières typologies des collèges publics ont été réalisées au sein de la DEP ou des services antérieurs au début des années 80, dès que des données individuelles sur les élèves ont été disponibles, soit dans sept académies : Dijon, Grenoble, Nancy-Metz, Nice, Orléans-Tours, Rennes et Toulouse.

La première étude de la DEP sur ce sujet, avec des publications entre 1983 et 1986, portait sur les données de l'année scolaire 1979-1980. Son principal objectif était alors de décrire les collèges sous divers thèmes (à partir d'une série de variables) : population accueillie, caractéristiques de l'établissement et situation géographique, offre de formation, enseignants et orientation. Ces différents thèmes ont fait chacun l'objet d'analyses multivariées et de typologies. Ces analyses préalables ont débouché sur une analyse d'ensemble prenant en compte les différents thèmes en ayant sélectionné les variables les plus représentatives.

Dans la décennie suivante, ces travaux se sont poursuivis avec la mise en place de SCOLARITÉ – système d'information sur les élèves – dans l'ensemble des académies (1993). Il a alors été possible d'élaborer des typologies de collèges au niveau national en considérant simultanément les divers thèmes d'observation des établissements. Cela a été réalisé sur les données de 1996-1997.

À partir des années 2000, une inflexion est apparue dans ces travaux qui se sont concentrés sur les populations accueillies. Il s'agissait alors d'apporter des outils de pilotage aux niveaux académique et national, qui tiennent compte des disparités de recrutement qui sont au cœur des différences de réussite, pour les utiliser essentiellement dans l'affectation des moyens. Les typologies des collèges, réalisées à la DEP et dans les académies, se sont alors centrées sur la population accueillie (caractéristiques sociodémographiques complétées ensuite par le niveau scolaire à l'entrée au collège). L'utilisation de données sur d'autres thèmes avait alors uniquement pour objectif d'expliquer la constitution des groupes ainsi mis en évidence.

La typologie réalisée et présentée dans ce numéro d'*Éducation & formations* se distingue des précédentes études de disparités des collèges en se focalisant – dans la détermination des groupes – sur les deux thèmes suivants : la population accueillie d'une part, et d'autre part la politique d'accompagnement et l'offre pédagogique. Les autres thèmes (localisation, corps enseignant, etc.) viennent alors apporter un éclairage complémentaire pour décrire les groupes obtenus.

Une bibliographie donnée en annexe présente les principales publications sur ce sujet. Compte tenu des différences dans les thèmes retenus pour analyser les collèges, les résultats de ces typologies ne sont pas directement comparables entre eux.

Les collèges apparaissent fortement marqués par les caractéristiques de leur population et leur environnement plus ou moins urbain – ces deux éléments étant liés à la diversification de leur offre pédagogique

## Présentation du dossier

Dans le *premier article*, **Fanny Thomas** présente la diversité du paysage des collèges publics de France métropolitaine et des DOM, étudiée à partir des données 2003-2004 au regard, d'une part des caractéristiques sociodémographiques et scolaires des élèves accueillis en 6<sup>e</sup> générale, et d'autre part de l'offre pédagogique et de la politique d'accompagnement, ces deux thèmes étant liés entre eux.

La typologie nationale des collèges publics est présentée dans le *deuxième article* par **Fanny Thomas**. Les données utilisées et la méthode retenue sont présentées dans l'annexe. Les collèges apparaissent ainsi fortement marqués par les caractéristiques de leur population et leur environnement plus ou moins urbain – ces deux éléments étant liés à la diversification de leur offre pédagogique. Cinq classes ont été constituées : collèges « urbains favorisés » (21 %), collèges « urbains défavorisés » (18 %), « petits » collèges (18 %), collèges « mixtes socialement, plutôt défavorisés » (19 %), collèges « mixtes socialement, plutôt favorisés » (23 %).

Le *troisième article*, relatif à l'académie de Paris, de **Pierre Girard et Olivier Gillotte**, illustre la présence des extrêmes à Paris et montre que, si le principe de sectorisation y est bien respecté, 8 % des dérogations s'apparentent à de l'évitement. Les élèves concernés sont plus souvent scolarisés dans un collège plus favorisé que celui de leur secteur d'origine.

Dans le *quatrième article*, **Jean-Marie Duval** analyse les sorties précoces du collège, hors de l'Éducation nationale – en 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> notamment –, dans l'académie de Bordeaux. Il apparaît que ces sorties sont plus fréquentes dans deux classes : celles des « petits » collèges et des « mixtes socialement, plutôt favorisés ». À partir de données individuelles, il montre que les établissements en zone d'éducation prioritaire (ZEP) lutteraient plus efficacement contre les sorties précoces compte tenu de la population accueillie.

## Usage, stabilité et portée de cette typologie

La typologie réalisée permet de décrire les collèges au niveau national, en présentant des profils moyens mais ne saurait constituer une partition figée des collèges qui pourrait être utilisée dans le long terme comme référence.

En effet, avec des variantes sur le choix du nombre d'axes factoriels ou une modification du découpage des variables actives en modalités, les profils moyens des différentes classes (dont les tailles varient) restent relativement proches d'une variante à l'autre, mais une minorité importante de collèges se trouve rattachée à des classes de profils moyens différents selon la variante retenue. Ceci tient pour une large part au fait que dans tous les cas, l'hétérogénéité des classes est relativement élevée.

Par ailleurs, comme les données utilisées portent sur plusieurs promotions d'élèves, on a examiné la stabilité dans le temps (de 1999 à 2003) de certaines des variables actives (celles relatives aux caractéristiques sociodémographiques de la population accueillie en 6<sup>e</sup>). L'analyse factorielle multiple réalisée montre que la grande majorité des collèges (de l'ordre de 85 %) est stable au regard de ces variables, sur cette période.

On peut donc considérer que les résultats de cette typologie sont pertinents pour une utilisation dans l'aide au pilotage académique d'ensemble. Mais l'appartenance d'un collège à une classe ne saurait le caractériser à elle seule puisque le collège peut être différent du profil moyen de cette classe. Une approche ultérieure pourrait être de situer chaque collège par rapport à chacune des classes, en calculant une probabilité d'appartenance. Cette perspective pourrait donner une vision plus objective de la situation (au regard des variables retenues) mais apparaît moins opérationnelle pour un décideur.

### **Perspectives d'études : meilleure prise en compte de l'offre de formation dans l'environnement**

Ces travaux, qui ont associé un groupe important d'académies, vont se poursuivre. La phase suivante sera consacrée à l'intégration de données plus environnementales, comme l'offre de formation. Dans la mesure où l'offre de formation au sein du bassin ou du secteur a un impact sur l'orientation des élèves ou leurs poursuites de cursus, l'offre locale au niveau seconde – ou à un niveau inférieur – au sein de l'Éducation nationale, ou en dehors (agriculture, privé, apprentissage, etc.) sera prise en compte.

## Les variables utilisées, leurs définitions et la méthodologie retenue

Les données sociodémographiques et scolaires des élèves ont été définies au niveau des 6<sup>es</sup> générales. Ce niveau accueille la quasi-totalité des élèves d'une génération, sans être perturbé par le choix d'options ou d'orientation. On a exclu les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

L'offre de formation a été définie pour mettre en évidence l'existence de sections spécifiques pour élèves en difficulté ou de voies d'excellence.

**Tableau 1 - Principales caractéristiques statistiques des variables quantitatives**

	Moyenne	Écart type	Coef. var.	Minimum	1 <sup>er</sup> décile	1 <sup>er</sup> quartile	Médiane	3 <sup>e</sup> quartile	9 <sup>e</sup> décile	Maximum
<b>Variables actives :</b>										
Part d'élèves de 6 <sup>e</sup> d'origine sociale très favorisée	15,8	12,7	80,6	0,0	3,6	7,2	12,4	20,4	32,5	80,7
Part d'élèves de 6 <sup>e</sup> d'origine sociale défavorisée	44,4	17,9	40,3	0,0	21,3	31,5	44,1	56,3	68,0	100,0
Part d'élèves de 6 <sup>e</sup> de nationalité étrangère	4,4	7,0	160,8	0,0	0,0	0,0	1,6	5,2	13,2	72,7
Part d'élèves de 6 <sup>e</sup> en retard de deux ans ou plus	3,2	3,3	102,7	0,0	0,0	1,1	2,4	4,4	6,9	44,4
Score moyen à l'évaluation de début de 6 <sup>e</sup>	63,3	7,2	11,4	14,4	53,6	59,6	64,3	68,0	71,2	85,7
Taux brut d'accès 6 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> générale	73,6	9,4	12,8	7,3	62,4	68,5	74,4	79,8	84,4	100,0
<b>Variables illustratives :</b>										
Taux apparent de redoublement en 6 <sup>e</sup>	7,9	4,6	58,1	0,0	2,5	4,8	7,4	10,3	13,6	40,7
Taux apparent de redoublement en 5 <sup>e</sup>	4,1	3,1	75,6	0,0	0,7	1,9	3,6	5,7	8,0	34,8
Taux apparent de redoublement en 4 <sup>e</sup> générale	6,9	4,2	60,9	0,0	1,9	3,8	6,5	9,3	12,2	34,9
Taux apparent de redoublement en 3 <sup>e</sup> générale	6,0	3,7	61,4	0,0	1,7	3,4	5,6	8,1	10,7	31,8
Taux de départ établissement niveau 5 <sup>e</sup>	7,7	4,8	62,1	0,0	2,7	4,8	7,1	9,8	13,0	57,9
Taux de départ établissement niveau 4 <sup>e</sup> générale	11,2	6,0	53,9	0,0	4,5	7,0	10,3	14,3	19,2	62,4
Taux brut d'accès 3 <sup>e</sup> générale-2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	59,8	11,6	19,3	5,6	45,0	52,2	60,0	67,3	74,4	98,4
Devenir en fin de 2 <sup>nd</sup> e générale et technologique :										
- passage au niveau supérieur	73,0	11,8	16,2	0,0	57,9	66,1	74,4	81,1	86,5	100,0
- redoublement	18,5	9,1	48,9	0,0	7,9	12,5	17,3	23,8	30,4	66,7
Taux brut d'accès 3 <sup>e</sup> générale-2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	26,4	10,1	38,0	0,0	14,6	19,4	25,3	32,6	40,0	72,3
Devenir en fin de 2 <sup>nd</sup> e professionnelle (CAP ou BEP) :										
- passage au niveau supérieur	84,3	10,1	12,0	0,0	71,9	78,6	85,2	90,9	96,2	100,0
- redoublement ou réorientation	4,1	4,9	120,3	0,0	0,0	0,0	3,1	6,6	10,5	50,0
Part de professeurs de moins de 30 ans	14,8	9,6	64,8	0,0	4,3	7,7	13,0	20,0	28,1	62,5
Part de professeurs de 55 ans ou plus	15,4	8,2	53,4	0,0	5,4	9,4	14,8	20,6	26,3	61,1
Nombre moyen d'élèves par structure pédagogique	22,5	2,0	9,0	6,3	19,9	21,4	22,7	23,8	24,8	29,5

**Base :** données calculées pour les 5 150 collèges publics retenus dans l'étude. Les données correspondent pour l'essentiel à l'année scolaire 2003-2004.

Les taux d'accès troisième générale - seconde sont extraits d'IPES.

Dans ce tableau, chaque établissement compte pour une unité (les données ne sont pas pondérées par le nombre d'élèves).

**Lecture -** La part d'élèves d'origine sociale très favorisée par collège est en moyenne de 15,8 %, avec un écart type de 12,7. Le coefficient de variation est de 80,6. Elle varie entre 0 et 80,7 %. 10 % des collèges ont moins de 3,6 % d'élèves d'origine sociale très favorisée ; 25 % moins de 7,2 %, la moitié moins de 12,4 % ; 25 % au moins 20,4 % et 10 % des collèges au moins 32,5 %.

Les variables prises en compte pour décrire les collèges portent dans la mesure du possible sur l'année scolaire 2003-2004. Les données sur les élèves sont issues du système d'information SCOLARITÉ (année scolaire 2003-2004), à l'exception du score moyen obtenu aux évaluations nationales de début de 6<sup>e</sup> qui ne fait pas partie des données disponibles de manière exhaustive et qui a donc nécessité une remontée spécifique réalisée par les services statistiques académiques. 5 150 collèges ayant les quatre niveaux 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> générale et 3<sup>e</sup> générale ont été pris en compte. Ce sont des collèges pour lesquels sont disponibles également les données de l'année précédente, nécessaires pour calculer les taux d'accès en classe supérieure ou encore des taux de redoublement apparents ou de départ des 6<sup>es</sup> aux 3<sup>es</sup> générales de l'établissement. D'autres données ont été extraites ou calculées à partir des systèmes d'information enseignants (Emplois-postes-personnels [EPP]).

**Tableau 2 - Répartition (en %) des collèges selon quelques caractéristiques : offre pédagogique, établissement et situation géographique**

<b>Offre pédagogique (1) :</b>	<b>%</b>
présence de SEGPA	28,3
présence de sections «d'excellence»	39,3
présence de sections «spécifiques» pour élèves en difficulté	33,0
<b>Langues vivantes offertes :</b>	
2 langues vivantes	12,7
3 langues vivantes	62,9
4 langues vivantes ou plus	24,4
<b>Langues vivantes «rares» :</b>	<b>5,6</b>
dont russe	1,9
dont arabe, portugais, néerlandais	3,4
<b>Appartenance à l'éducation prioritaire (ZEP ou REP)</b>	<b>21,2</b>
<b>Taille de l'établissement :</b>	
<400 élèves	30,3
[400-600[	36,7
au moins 600 élèves	33,0
<b>Taille de l'unité urbaine :</b>	
rural	16,1
urbain <20 000 habitants	28,3
urbain 20 000 - 100 000 habitants	15,4
urbain plus de 100 000 habitants hors région parisienne	26,1
agglomération parisienne	14,1

**Champ : 5 150 collèges publics de l'étude - année scolaire 2003-2004.**

**(1) Dans cette analyse, les variables d'offre pédagogique ont été traitées comme des variables actives, les autres sont de type illustratif.**

Dans cette étude, l'unité d'analyse est toujours le collège. De ce fait, les moyennes calculées peuvent différer légèrement de celles obtenues sur l'ensemble des élèves au niveau national.

La méthodologie retenue pour réaliser cette étude est classique. Suite à une analyse des correspondances multiples, une classification ascendante hiérarchique a été réalisée sur les coordonnées factorielles. Puis la classification obtenue a été consolidée par une procédure d'agrégation autour des centres mobiles.

Deux types de données sont distinguées dans l'analyse des correspondances multiples : explicatives et illustratives. Les variables actives (ou explicatives) sont celles qui servent à structurer les groupes mis en évidence dans la typologie. Les variables supplémentaires (ou illustratives) ne participent pas à la structuration des groupes de collèges, mais apportent un éclairage complémentaire et permettent de décrire la typologie réalisée.

Les variables actives retenues portent d'une part sur la population scolarisée en 6<sup>e</sup> et d'autre part sur l'offre pédagogique et la politique d'accompagnement scolaire. Les variables supplémentaires portent sur les thèmes suivants : établissement, localisation, offre de langues vivantes, organisation de l'enseignement, corps enseignant.

Des informations complémentaires sur la méthode figurent en annexe 1 de l'article relatif à la typologie nationale.

## Définitions des variables utilisées

### **Les regroupements des professions et catégories socioprofessionnelles :**

- la catégorie I dite « très favorisée » : professions libérales, cadres de la fonction publique, professeurs et assimilés, professions de l'information, arts et du spectacle, cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, ingénieurs, cadres techniques d'entreprise, instituteurs et assimilés, et chefs d'entreprise de dix salariés ou plus ;
- la catégorie II dite « favorisée » : professions intermédiaires de la santé et du travail social, clergé, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives du commerce ou des entreprises, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise, retraités cadres et professions intermédiaires ;
- la catégorie III dite « moyenne » : agriculteurs-exploitants, artisans, commerçants et assimilés, employés civils, agents de service de la fonction publique, policiers et militaires, employés administratifs d'entreprise, employés de commerce, personnels de service direct aux particuliers, retraités agriculteurs-exploitants, retraités artisans, commerçants ou chefs d'entreprise ;
- la catégorie IV dite « défavorisée » : ouvriers qualifiés, ouvriers non qualifiés, ouvriers agricoles, retraités employés ou ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

### **Proportion d'étrangers (élèves de nationalité étrangère)**

Cette variable est entachée d'imprécision, puisqu'il s'agit d'une déclaration. Dans les instructions de remplissage des documents, il est précisé que c'est la nationalité de l'élève qui est indiquée et non celle des parents qui doit être prise en compte.

### **Score moyen de réussite à l'évaluation de début de 6<sup>e</sup>**

Moyenne des scores calculés sur 100 obtenus en mathématiques et en français, SEGPA exclues.

### **Taux apparent de redoublement par niveau**

Le taux apparent de redoublement par niveau (6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> générale et 3<sup>e</sup> générale) est défini par le rapport suivant : Effectif d'élèves au niveau N (en T-1) et présents à la rentrée T, au niveau N dans le collège X / effectif du niveau N constaté à la rentrée T-1 dans le collège X). Il ne prend pas en compte la notion d'établissement de départ (en T-1) ni d'arrivée (en T).

### **Taux de départ par niveau de l'établissement**

Le taux de départ de l'établissement par niveau (5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> générale) est défini par le rapport suivant : nombre d'élèves présents au niveau N à la rentrée T-1 dans le collège X et non présents à la rentrée T dans le collège X / effectif du niveau N constaté à la rentrée T-1 dans le collège X.

### **Taux d'accès de 6<sup>e</sup> en 3<sup>e</sup> générale**

C'est la probabilité pour un élève entré en 6<sup>e</sup> dans un collège d'accéder en 3<sup>e</sup> générale dans ce même collège, en suivant un cursus général, et ceci quel que soit le nombre d'années nécessaires (et donc de redoublements). Cet indicateur est calculé sur une cohorte fictive, c'est-à-dire à partir des taux intermédiaires d'accès au niveau supérieur observés une même année.

On calcule pour chaque niveau, un taux d'accès au niveau supérieur.

Le taux d'accès entre le niveau N et le niveau N+1 pour le collège X l'année T se calcule de la façon suivante :

$$\text{taux d'accès au niveau supérieur} = \text{ESL}_{N+1, T, X} / (\text{EI}_{N, T-1, X} - \text{ERL}_{N, T, X})$$

avec

**EI<sub>N, T-1, X</sub>** = élèves inscrits dans le niveau N à la rentrée T-1 dans le collège X

**ERL<sub>N, T, X</sub>** = élèves redoublant dans le niveau N à la rentrée T dans le collège X

**ESL<sub>N+1, T, X</sub>** = élèves passés dans le niveau N+1 à la rentrée T dans le collège X

Les taux intermédiaires sont calculés sur un cursus général (hors SEGPA, 4<sup>e</sup> aide et soutien, 4<sup>e</sup> technologique, 3<sup>e</sup> d'insertion, 3<sup>e</sup> technologique). Le taux d'accès de 6<sup>e</sup> en 3<sup>e</sup> générale est le produit des taux d'accès intermédiaires : 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>-4<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>. On pose dans ce cas l'hypothèse qu'un élève entré en 6<sup>e</sup> dans le collège X l'année T connaît, tout au long de sa scolarité, les mêmes taux d'accès au niveau supérieur que ce qui est observé l'année T.

### **Taux d'accès de 3<sup>e</sup> générale en 2<sup>nde</sup> générale et technologique, ou professionnelle**

Ces taux se calculent de la même façon que les taux d'accès au niveau supérieur, indépendamment de l'établissement dans lequel sont scolarisés les élèves, en distinguant l'accès en 2<sup>nde</sup> générale et technologique (2<sup>nde</sup> de détermination, 2<sup>nde</sup> technologique spécifique, 2<sup>nde</sup> BT ou 2<sup>nde</sup> spéciale) de l'accès en 2<sup>nd</sup> cycle professionnel (1<sup>re</sup> année de CAP en deux ou trois ans ou en 2<sup>nde</sup> professionnelle [BEP]).

Ces taux mesurent la probabilité pour un élève de 3<sup>e</sup> générale (hors 3<sup>e</sup> d'insertion et 3<sup>e</sup> technologique) d'accéder au niveau 2<sup>nde</sup>, et ceci quel que soit le nombre d'années nécessaires (et donc de redoublements).

### **Devenir en fin de 2<sup>nde</sup> (2<sup>nde</sup> générale et technologique, ou professionnelle) par collège d'origine**

Quatre indicateurs décrivent le devenir en fin de 2<sup>nde</sup> générale et technologique ou professionnelle (2<sup>nde</sup> professionnelle ou 1<sup>re</sup> année de CAP en deux ans), un an après l'orientation en fin de collège des élèves issus d'un même établissement, en isolant le passage dans le niveau supérieur. Parmi les élèves qui ont accédé au 2<sup>nd</sup> cycle général et technologique, deux indicateurs distinguent ceux qui sont passés en 1<sup>re</sup> de ceux qui ont redoublé, les autres cas étant minoritaires. Parmi les élèves qui ont accédé au 2<sup>nd</sup> cycle professionnel, ceux qui sont passés au niveau supérieur sont distingués de ceux qui ont été réorientés ou ont redoublé (les données disponibles ne permettent pas de séparer ces deux cas).

### **Nombre moyen d'élèves par structure (E/S)**

Il correspond au nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure, indicateur qui prend en compte les heures de cours passées en groupe. Il se distingue du nombre moyen d'élèves par division (souvent appelée classe) car il tient compte de ces enseignements en groupe. Cet indicateur est calculé au niveau de l'établissement tous niveaux confondus.

### **Sections spécifiques**

Sous ce terme sont regroupés les enseignements suivants pour élèves en difficulté:

- initiation professionnelle : classe d'initiation préprofessionnelle par alternance (CLIPA) ou classe préparatoire à l'apprentissage (CPA) ;
- dispositif d'aide et de soutien et d'insertion : 4<sup>e</sup> AES , 3<sup>e</sup> insertion ;
- 4<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> technologique ou 3<sup>e</sup> à projet professionnel.

### **Sections d'excellence**

Les enseignements pris en compte pour définir cet indicateur sont l'apprentissage de deux langues vivantes en 6<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup>, les sections européennes ou musique. Les sections sport-études n'ont pas été retenues car elles étaient mal repérées

dans plusieurs académies. De même, dans l'académie de Strasbourg, l'apprentissage de deux langues vivantes en 6<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> n'a pas été pris en compte, puisque tous les collèges de cette académie présentaient cette particularité.

### SEGPA

Sections d'enseignement général et professionnel adapté des collèges.

### Langues vivantes : nombre et rareté

Nombre de langues vivantes enseignées dans l'établissement en trois groupes : deux, trois, quatre ou plus.

L'existence de langues vivantes rares (définies comme autres que anglais, allemand, espagnol ou italien) est repérée dans 6 % des collèges. Compte tenu du statut de la langue (LV1 ou autre, deux sous-groupes de langues rares ont été constitués : d'une part le russe et d'autre part l'arabe, le portugais ou le néerlandais.

### Taille de l'établissement

Trois classes ont été constituées à partir de l'effectif du collège : < 400 élèves, [400,600[, 600 élèves ou plus.

### Localisation géographique

La taille de l'unité urbaine d'implantation du collège a été découpée en 5 classes : rural, urbain <20 000 h, urbain 20 000 h-100 000 h, urbain >100 000 h (hors agglomération parisienne), agglomération parisienne.

## Données bibliographiques sur les typologies des collèges

**J. Lévy, B. Liensol, D. Meuret et F. Ouevrard**, « Les disparités entre collèges publics. Analyse d'ensemble 1979-1980 », revue *Éducation & formations*, n° 8, MEN-SPRESE, juillet 1986.

Analyse sur 1 164 collèges publics de six académies ayant un fichier d'élèves. Éléves : âge, proportion d'élèves étrangers, origine sociale (CSP), proportion d'actifs dans le secteur primaire, secondaire, tertiaire, proportion des moins de 18 ans dans la population totale. Établissements : taille du collège, statut avant 1976. Environnement : axe rural, urbain, distance du chef-lieu. Offre d'enseignement : nombre de LV2, heures-élèves, élèves-classes. Enseignants : nombre de professeurs de type lycée, heures assurées par professeur de type lycée, par maître auxiliaire, stabilité du corps enseignant, âge. Orientation : cursus, flux, retard scolaire, taux de passage.

**D. Trancart**, « Disparités entre collèges publics », revue *Éducation & formations*, n° 31, MEN-Direction de la programmation et du développement, avril-juin 1992.

L'analyse porte sur 4 693 collèges publics de France métropolitaine. Les variables qui caractérisent ces établissements se répartissent en sept thèmes : la structure de l'établissement, la situation scolaire des élèves de sixième, les enseignants, les cursus, l'offre et l'organisation de l'enseignement et enfin l'environnement géographique et socioprofessionnel du collège.

**D. Trancart**, « Quelques indicateurs caractéristiques de collèges publics », revue *Éducation & formations*, n° 35, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, juillet 1993.

**D. Trancart**, « L'évolution des disparités entre collèges publics », revue *Éducation & formations*, n° 54, MEN-Direction de la programmation et du développement, décembre 1998.

Présentation d'un certain nombre d'indicateurs montrant l'accroissement des disparités entre les différents collèges publics. Écarts du nombre total d'élèves en retard de deux ans et plus, disparités sociales entre les établissements classés en ZEP et les établissements classés en zone sensible (PCS défavorisées, nombre d'étrangers). Inégale répartition des moyens : taille des établissements, offres différentes des options. Évolution de l'importance des redoublements et des passages entre 1979-1980, 1989-1990 et 1996-1997, etc.

**E. Roux-Salembien**, « Disparités entre collèges publics dans l'académie de Bordeaux : contribution académique à l'essai de définition d'une typologie », revue *Éducation & formations*, n° 35, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, juillet 1993.

Étude réalisée pour tenter de définir une typologie des collèges publics dans l'académie de Bordeaux. Les variables prises en compte par l'étude académique concernent : l'environnement de l'établissement (géographique et social) et l'établissement lui-même (âge des entrants en 6e et taille).

**D. Trancart**, « L'évolution des disparités entre collèges publics », *Revue Française de Pédagogie*, n° 124, Juillet-Août-Septembre 1998, pp. 43-53.

« Typologie des collèges publics et répartition territoriale », *Géographie de l'École*, n° 7, MEN-Direction de la programmation et du développement, 2001.

Une typologie des collèges en six classes.

« Typologie des collèges publics et répartition territoriale », *Géographie de l'École*, n° 8, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, 2003.

Une typologie des collèges publics.